



Institut National
Universitaire
Champollion

Campus d'Albi

Programme d'échanges Erasmus+

Mobilité d'enseignement

Mobilité du personnel à des fins de formation de l'enseignement supérieur

Relations Internationales

Mél :
relations.internationales@
univ-jfc.fr

Objectif

Pour les enseignants et l'ensemble des personnels des Etablissements d'Enseignement Supérieur (EES), l'acquisition et le partage de connaissances et de savoir-faire participent à l'amélioration de la qualité des enseignements, à l'innovation, ainsi qu'au développement professionnel, tout en renforçant les coopérations entre établissements européens et les entreprises.

La durée et le financement de la mobilité sont calculés en fonction du nombre et du montant accordés dans la convention Erasmus+.

Types de mobilités

- ***Mobilités d'enseignement***

L'organisation d'accueil doit être un EES d'un pays participant au programme en possession d'une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur ou un EES d'un pays partenaire reconnu par les autorités compétentes et ayant signé un accord interinstitutionnel avec le partenaire issu d'un pays participant au programme.

La durée de la mobilité est déterminée par le montant de la subvention accordée (entre 2 et 5 jours).

Une activité d'enseignement comprend au minimum 8 heures d'enseignement.

- ***Mobilités du personnel à des fins de formations***

Cette mobilité s'adresse à tout le personnel d'un EES (personnels enseignants, administratifs, techniques, etc.).

La durée de la mobilité est déterminée par le montant de la subvention accordée (entre 2 et 5 jours).

La mobilité peut s'effectuer au sein d'un établissement, d'une entreprise ou d'un organisme de formation dans un des pays partenaire de l'Union européenne.

Financement de la mobilité

Les frais de voyage et de séjour sont pris en charge dans le cadre de la subvention Erasmus+.

Campus d'Albi
Place de Verdun
81012 Albi Cedex 9

www.univ-jfc.fr





Conformément au guide financier Erasmus+ l'établissement versera au personnel **une enveloppe financière forfaitaire.**

Le forfait comprend la contribution aux :

Frais de séjour calculés en fonction de la durée d'activité et du pays de destination.

	Pays de destination	Montant par jour en €
Groupe 1 Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède Pays partenaires de la région 14	119 €
Groupe 2 Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Pays partenaires de la région 5	106 €
Groupe 3 Pays participant au Programme avec un coût de vie bas	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie.	92 €

Frais de voyage (Aller/retour) calculés en fonction de la distance kilométrique entre le lieu de résidence administrative du personnel et le lieu de destination.

Un calculateur de distance est fourni par la Commission Européenne.

Distances	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Entre 0 et 99 Km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 Km	180 € par participant	210 € par participant
Entre 500 et 1999 Km	275 € par participant	320 € par participant
Entre 2000 et 2999 Km	360 € par participant	410 € par participant
Entre 3000 et 3999 Km	530 € par participant	610 € par participant
Entre 4000 et 7999 Km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	

Procédure

Le dossier de candidature est disponible sur le site (intranet), à retourner complété accompagné des pièces justificatives notamment la **lettre d'invitation** au service Relations Internationales **avant le 15 janvier 2023**